

Améliorer le parcours de soin en psychiatrie

Déclaration des groupes de l'Artisanat

Les troubles psychiques sont souvent qualifiés de « handicaps invisibles » ; et cette invisibilité, c'est aussi ce que peuvent ressentir les proches des personnes concernées, tant ils se heurtent à des obstacles dans la prise en charge sanitaire et sociale de la personne souffrant d'un handicap psychique.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes : dans plus de 72% des cas, le diagnostic n'est posé qu'après plusieurs crises et hospitalisations, laissant ainsi les patients et leur famille dans la souffrance et l'errance durant plusieurs années ; 40% des personnes sortent d'hospitalisation sans aucun suivi ambulatoire, malgré les risques importants de rechute ; 84% des patients ne bénéficient d'aucun accompagnement médico-social, alors que les troubles psychiques ont un retentissement important sur leur vie quotidienne nécessitant un soutien au long cours.

Autant d'éléments qui attestent des défaillances dans la prise en charge des personnes atteintes de troubles psychiques, et auxquelles s'ajoute une stigmatisation de la part de la société qui associe ces pathologies à des personnes violentes, dangereuses et incurables.

Alors que la loi reconnaît depuis 15 ans le handicap psychique, il serait temps d'intégrer les spécificités de ce handicap en concevant et en mettant en œuvre une stratégie globale pour aborder, traiter et accompagner de façon adaptée toutes celles et ceux qui sont concernés.

Comme le souligne l'avis, la priorité est de favoriser une entrée plus précoce dans le soin pour les personnes présentant des troubles psychiques.

Trop souvent, la famille est démunie et ignore à qui s'adresser, et de son côté, le médecin généraliste peine à identifier les troubles et n'oriente pas vers un spécialiste le patient qui se retrouve alors aux urgences psychiatriques de l'hôpital, au plus fort d'une crise. Or, la précocité du traitement peut permettre d'éviter de telles situations et d'améliorer les chances de rétablissement.

Il est donc impératif que les médecins traitants sachent mieux détecter ces troubles, mais aussi qu'ils aient le réflexe d'adresser le patient à un psychiatre. C'est pourquoi, il serait nécessaire de renforcer la formation des médecins généralistes sur ces pathologies, mais aussi d'intégrer des professionnels de la santé mentale dans les Maisons de santé pluri-professionnelles et dans les centres de santé, comme le propose l'avis.

L'autre point crucial est d'articuler soins et accompagnement de la personne, en fonction de ses besoins et de l'évolution de sa situation au regard de la maladie. C'est la condition nécessaire pour lui permettre de retrouver une vie sociale, une activité ou un emploi, et pour lui ouvrir de réelles perspectives d'autonomie.

Il est donc primordial de réussir à concrétiser la synergie à la fois entre les acteurs des diverses spécialités du soin, mais aussi entre ces acteurs et ceux du médico-social et du social. La création de « référents de parcours » proposée par l'avis, pourrait assurer l'efficacité de cette coordination autour de la personne.

De plus, à toutes les étapes de la prise en charge, il est essentiel d'associer les proches aidants qui sont les premiers accompagnants.

Enfin, il importe d'agir contre la stigmatisation des maladies psychiques et de mener des campagnes d'information pour en faire connaître la réalité, sachant que nul n'est à l'abri de ce type de pathologies et des difficultés qui s'y rattachent, mais aussi pour montrer que chacun peut contribuer, par un nouveau regard, au soutien de ceux qui sont touchés comme de leurs proches.
Saluant la qualité de cet avis, le groupe de l'artisanat l'a voté sans réserve.